



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rémunération des mandataires judiciaires indépendants

Question écrite n° 9534

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations exprimées par les mandataires judiciaires indépendants à la protection des majeurs. Ils assurent la protection juridique de plus de 100 000 majeurs protégés, des hommes et des femmes fragilisés par la maladie, l'âge, le handicap, l'isolement ou l'extrême précarité. Or leur rémunération n'a pas évolué depuis 2014. Cela représente onze années de gel durant lesquelles leurs charges ont considérablement augmenté, leurs missions se sont alourdies et les situations rencontrées sont devenues plus complexes. Ils estiment avoir contribué aux efforts collectifs, accompagné l'évolution de la législation et aussi modernisé leurs pratiques. À l'approche de la présentation du budget, ils souhaiteraient que la rémunération des mesures de protection soit de nouveau indexée sur le SMIC et l'AAH, comme c'était le cas avant 2014. Il lui demande ce qui peut être envisagé pour garantir l'attractivité et la pérennité de leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9534

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 septembre 2025](#), page 7475